



Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 3/07/2023

### **31 : Budget annexe transports urbains : Ouverture d'autorisation de programme**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu la délibération 2021-288 du 15 décembre 2021 relative au règlement budgétaire et financier qui fixe les modalités d'adoption et les règles de gestion des AP/CP ;

Vu la délibération 2022-25 du 10 mars 2022 relative à l'ouverture d'autorisations de programme sur le budget principal de La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;

Considérant que certaines opérations ont été identifiées comme susceptibles de bénéficier d'une autorisation de programme sur le budget annexe Transports urbains ;

Il convient d'étendre le périmètre des AP/CP au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Les opérations dont la liste suit, s'inscrivent dans un calendrier pluriannuel :

Intitulé de l'opération	Nature	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement				
				CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>Matériel roulant et équipements BA transports urbains 2023-2027</b>	Dépenses	AP-2023-6100TPU	9 058 000,00 €	430 000,00 €	534 000,00 €	4 568 000,00 €	3 129 000,00 €	397 000,00 €
<i>dont véhicules transports urbains</i>			8 858 000,00 €	400 000,00 €	517 000,00 €	4 483 000,00 €	3 078 000,00 €	380 000,00 €
<i>Dont équipements (SAEIV)</i>			200 000,00 €	30 000,00 €	17 000,00 €	85 000,00 €	51 000,00 €	17 000,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider de l'ouverture de cette autorisation de programme,
- d'affecter les opérations figurant dans le tableau à l'autorisation de programme qui s'y rapporte,
- de dire que la limite supérieure des dépenses qui pourront être engagées au titre de chacune de ces opérations ne pourra dépasser, sauf révision, le montant TTC de l'AP indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou tout autre document relatif à cette autorisation de programme.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance

M. Fabien BISTON

M. Christian BARON